



## FORMATION CONTINUE 2025

### PRESENTIEL

### LA COUR DES COMPTES

**Vendredi 7 février**  
**De 9h00 à 12h00**

**Françoise FALGA**  
Procureure financière  
dirigeant le ministère public  
près la chambre régionale  
des comptes d'Occitanie

**Cour d'appel de Toulouse**  
**Salle Minerve**  
**60€ la séance**  
**40€ / - 2 ans**

**Objectifs :** A l'issue de la formation, les avocats-apprenants seront en capacité de connaître le fonctionnement des Chambres régionales des comptes dans le cadre du nouveau régime.

**Pré requis :**  
Être avocat.

### **Programme :**

- Introduction à la réforme du régime de responsabilité financière des gestionnaires publics entrée en vigueur au 1er janvier 2023 (ordonnance n° 2022-408 du 23 mars 2022)
- Les infractions désormais en vigueur, fondée sur les articles L. 131-9 et suivants du code des juridictions financières, et les sanctions associées
- La comparaison avec le régime pénal des atteintes à la probité
- Les méthodes d'investigation des chambres régionales des comptes dans le cadre de ce nouveau régime et la collaboration avec le judiciaire

### **Moyens pédagogiques :**

Conférence avec échanges interactifs.

### **Modalités d'évaluation de la formation :**

Enquête de satisfaction de la formation.

**Niveau de la formation :** 1 (Acquisition des fondamentaux) et 2 (Approfondissement des connaissances et pratique de la matière).

### **Présence des apprenants :**

*Elle sera vérifiée à chaque séance par un appel effectué au cours de la formation. En cas d'absence à la formation, le remboursement pourra être réalisé sur présentation d'un justificatif. Toute annulation effectuée moins de 72h00 avant le début de la formation n'ouvrira pas droit à un remboursement. A l'issue de la formation, les apprenants trouveront dans leur espace personnel sur le site de l'EFA, anciennement EDASOP (edasop.fr ou efa-toulouse.fr) leur attestation de présence.*

*Cette formation faisant partie de la convention de financement 2025 signée entre le FIF PL et l'EFA, elle n'est pas ouverte à remboursement à titre individuel.*

***Inscriptions*** possibles jusqu'à 72 heures avant le début de la formation.

### **Accès aux personnes en situation de handicap :**

*Toute personne en situation de handicap et/ou à mobilité réduite est invitée à le signaler auprès de la référente handicap afin que l'école puisse mettre en œuvre les ajustements nécessaires pour garantir un accueil et un déroulement optimum de la formation.*

**Référente handicap :** Mme Stéphanie de BALORRE  
[s.debalorre@efa-toulouse.fr](mailto:s.debalorre@efa-toulouse.fr)  
[05 61 53 58 52](tel:0561535852)